

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 42 (1971)

**Heft:** 12

**Rubrik:** Chronique économique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

2. Compte tenu de l'approvisionnement actuel des scieries, les producteurs ne mettront en exploitation que les 80 % de la quotité normale. Producteurs et acheteurs prendront contact au printemps 1972 pour le solde des 20 %.

3. Le cadre des prix sera le suivant :

Bois longs		255 %			275 %
	Cl. I	Fr/m <sup>3</sup> 127.50	à	Fr/m <sup>3</sup> 137.50	
	Cl. II	115.—	à	124.—	
	Cl. III	102.—	à	110.—	
	Cl. IV	89.—	à	96.—	
Bois mi-longs		240 %			260 %
	Cl. I	120.—	à	130.—	
	Cl. II	108.—	à	117.—	
	Cl. III	96.—	à	104.—	
	Cl. IV	84.—	à	91.—	

- Ces cadres de prix s'appliquent à des lots de grumes écorcées, mesurées et classées selon les Usages du commerce de bois et mises en chantier correctement en bordure de routes carrossables. Les chantiers comporteront au moins une charge de camion.
- Acheteurs et vendeurs s'entendront directement quant aux traitements de protection des bois stockés en forêt.
- Les Usages suisses du commerce déterminent les conditions de paiement. La facturation s'effectuera après la mise à port de camion du bois vendu.
- Les vendeurs sont chargés de facturer et d'encaisser les prestations usuelles pour le Fonds du bois.
- Les acheteurs s'engagent à prendre en charge les exploitations mises à disposition par les producteurs au sens de la présente recommandation.

Pour la Commission des forêts et du bois :

Le président : A. Salomoni

Le secrétaire : G. Letté

Les Associations des propriétaires  
de forêts :

Les propriétaires de scieries  
du Jura :

Ch. Frund

Ph. Gigandet

A. Röthlisberger M. Bourquin

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Investissements industriels : les équipements l'emportent sur les constructions.** — D'après le rapport du délégué aux possibilités de travail sur l'activité dans l'industrie du bâtiment en 1970, 3425 millions de francs ont été investis l'année dernière en Suisse dans les constructions industrielles et artisanales. En francs constants, cette somme a été supérieure de 11 % au résultat de 1969. Elle ne représente cependant pas un record

car les constructions de cette nature ont été encore plus importantes en 1963 et 1964 : ces deux années-là, la somme investie avait atteint 3487 et 3599 millions de francs respectivement (aux prix de 1970). La part des travaux industriels dans le volume global des constructions en Suisse était d'ailleurs plus élevée à cette époque que dans la période plus récente, puisqu'elle s'élevait à 25 % environ contre 21 % en 1970.

Mais il y a un autre point qui retient également l'attention. Lorsqu'il est question de constructions industrielles et artisanales, on assimile celles-ci plus souvent aux constructions de fabriques et d'autres unités de production. Mais il y a là un malentendu. En effet, la statistique prend également en considération la construction de bâtiments administratifs et de bâtiments destinés à des bureaux, les hôtels, les banques, les cinémas, les magasins, les restaurants et même les constructions agricoles. Une ventilation d'après les différents groupes montre que les dépenses de construction imputables aux fabriques sont très inférieures à celles qui peuvent être attribuées à ces autres objets. Ainsi, en 1970 par exemple, moins de deux cinquièmes seulement des investissements pour les constructions industrielles et artisanales en général ont été affectés à l'édification d'usines et d'autres unités de production. Par rapport à l'ensemble des investissements de construction en Suisse, qui a atteint l'année dernière 16,311 millions, les dépenses pour la construction de fabriques n'ont représenté que 1,318 millions ou 8,1 %. Certes, cette proportion est un peu plus élevée que les années précédentes, mais elle est encore inférieure à ce qu'elle était en 1965, à savoir 9,2 %.

Il est intéressant de noter, d'ailleurs, qu'au cours des dernières années les investissements d'équipement (machines, appareils, moyens de transport, etc.) se sont plus fortement développés que les investissements pour les constructions industrielles et artisanales.

Comme cela avait déjà été le cas en 1968 et 1969, ils ont représenté l'année dernière (en francs constants) une somme trois fois plus importantes que les dépenses de construction, alors que la proportion s'établissait à 2 : 1 seulement dans la première moitié des années soixante. Au cours des cinq dernières années, les investissements d'équipement ont enregistré, en moyenne, un taux d'accroissement réel trois fois et demie plus fort que celui des investissements affectés aux constructions nouvelles et aux agrandissements. Cette évolution met en évidence un très net déplacement des investissements vers des buts de rationalisation et d'accroissement de la productivité.

S. L.

**Fléchissement de la propension à investir.** — Au cours des neuf premiers mois de 1971, les importations suisses de biens d'investissement (sans les avions) ont dépassé de 9,7 % (en valeur) celles de la période correspondante de 1970. Le taux de croissance a fortement fléchi : au cours des neuf premiers mois de l'année dernière, il s'établissait encore à 41,4 %. Le ralentissement est encore plus marqué en ce qui concerne les importations d'aciers de construction ; au cours des trois premiers trimestres de cette année, leur volume a baissé de 24,8 % par rapport à la même période de 1970 (pour laquelle on avait enregistré une augmentation de 28,5 %).

**Produit de la fortune des assurances sociales : 1,8 milliard de francs.**

— Le produit des capitaux entre pour une part considérable dans le financement des assurances sociales. D'après les estimations du Bureau fédéral de statistique, le produit de leur fortune — en majeure partie d'institutions de prévoyance privées — s'est élevé, en 1970, à 1800 millions de francs. Ce produit fournit environ un quart des fonds nécessaires au financement des assurances sociales.

**Fléchissement de la croissance du chiffre d'affaires.** — Les paiements opérés par voie de comptes virement et de chèques postaux renseignent, jusqu'à un certain degré, sur l'évolution de la demande de biens et de services. Au cours des neuf derniers mois, ces paiements ont chiffré 411,2 milliards de francs, dépassant ainsi de 12,2 %, en valeur nominale, le niveau de l'année dernière. Pour la même période, la croissance avait alors été de 11,6 %. Mais, par suite du taux de renchérissement plus élevé, l'augmentation de ces paiements, pour la période janvier-septembre 1971, n'est que de 5,3 % en valeur réelle, contre 8,3 % pour la même période en 1970. On peut y voir un fléchissement de la croissance réelle du chiffre d'affaires.

**Augmentation des constructions publiques.** — Le montant (6 milliards de francs) que les pouvoirs publics ont affecté à la construction en 1970 a dépassé celui de 1960 de 108 % (en valeur nominale). Dans le secteur privé, la progression a été de 41 %. Depuis le milieu des années soixante, les travaux publics ont participé au volume global de construction à raison d'environ un tiers à deux cinquièmes, alors que cette proportion était nettement inférieure à un tiers pendant la première moitié de la décennie. C'est le volume des constructions des cantons qui a le plus progressé (+ 303 %) au cours des dix dernières années. Celui des communes a simultanément augmenté de 238 % et celui de la Confédération de 179 %. En 1970, la part des communes à l'ensemble des constructions publiques s'est établie à 52,8 %, celle des cantons à 33,5 % et celle de la Confédération à 13,7 %.

**ORGANES DE L'ADIJ**

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83  
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73  
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79  
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81  
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 66 23 72 ou 66 17 62  
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51  
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86  
Bulletin : 25 - 102 13  
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50